

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 28 mai 2020**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 28 mai 2020 à 14 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Isabelle Charette et monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier ainsi que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale.

#### **Renonciation écrite**

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal ont renoncé, par écrit, à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2020-05B-01**

#### **Vente de terrains - retrait du domaine public municipal**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution no 2016-09A-34, autorisé la vente de différents terrains appartenant à la Ville, soit les lots suivants :

- 3 064 234 et 3 064 235 sur la rue Rachel ;
- 5 860 522, 5 860 523 et 5 860 525 sur la rue Rose ;
- 5 860 622 sur la rue Maxime-Vinet ;
- 5 785 401 sur la rue Arcand ;
- 3 065 940 sur l'Avenue des Pins ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution no 2017-10-02, autorisé la vente de l'immeuble situé au 1060, rue Notre-Dame (lot 6 074 479) ;

ATTENDU que la Ville n'avait pas inscrit de façon explicite sur lesdites résolutions le retrait du caractère public, notamment quant aux parcs situés sur les rues Rose et Arcand, mais que cette intention était présente ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Lavaltrie atteste que ces autorisations de vente comportaient le retrait du domaine public municipal ;

Que la Ville modifie les résolutions nos 2016-09A-34, 2016-11A-22, 2017-01-18, 2017-02-34, 2017-06-49, 2017-10-02 afin de confirmer le retrait du domaine public municipal desdits immeubles, puisque ceux-ci n'étaient plus affectés à l'utilité publique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

### **2020-05B-02**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h07.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Breault, directeur  
général et assistant-greffier

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire